



# Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2024

sous réserve de son approbation lors de la prochaine séance de conseil municipal

L'an 2024 et le 17 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire

**Présents :** Mme ROBERT Armelle, Maire, M. THÉBAUD Didier, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. BRUN Christophe, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, Mme CHEVALIER Chantal, Mme GICQUEL Fanny, Mme GRU Valérie, M. SOURGET Mikaël, M. TEXERAUD Patrick,

**Absents excusés :** M. DESMAS Xavier, Mme MOUIDI Annick

Ordre du jour :

- 1- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2023
- 2- Renouvellement de la convention pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie
- 3- Projet périscolaire – Demande de subvention programme LEADER
- 4- Projet périscolaire – Demande de subvention programme DETR
- 5- Désignation d'un représentant pour les actions sur les milieux aquatiques portées par le SMGBO
- 6- Bail et location cellule 4 rue du Maquis
- 7- Révision des commissions communales
- 8- Informations diverses

Mme GRU Valérie a été désignée secrétaire de séance.

## 1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 28 décembre 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de cette séance.

## 2 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN LA REPARATION ET LA MESURE DE DEBIT/PRESSION DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE COMMUNAUX ENTRE LA SAUR ET LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2 alinéa 5,

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatifs à la responsabilité du Maire dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur la commune. Considérant le projet de convention adressé par la SAUR,

Madame Le Maire, expose aux conseillers que la commune de SAINT-MARCEL, responsable en matière de sécurité contre l'incendie, doit assurer un contrôle annuel des hydrants. Elle précise que la commune compte 14 poteaux incendie. La SAUR, gestionnaire du réseau d'eau potable, se propose d'assurer cette mission, en effectuant le contrôle et l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur son réseau de distribution d'eau potable.

Madame Le Maire fait part du contenu de la convention proposée par la SAUR. Elle a pour objet de définir les conditions techniques et financières d'entretien de ces poteaux incendie.

Les travaux de remise en état et le remplacement de poteaux d'incendie défectueux ou cassés accidentellement (choc ou fausse manœuvre d'un tiers) seront à la charge de la Collectivité. Chaque opération de cette nature fera l'objet d'un devis qui sera préalablement présenté à la Collectivité.

En contrepartie des prestations fournies, la collectivité versera chaque année la rémunération de base établie selon les conditions économiques connues au 1er octobre 2023, actualisée chaque année selon la formule précisée dans la convention : 41 euros H.T. par an par poteau incendie (tarif initial).

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2024-2025-2026 puis se renouvellera tacitement 2 fois pour des périodes de trois ans, sauf dénonciation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Accepte les termes de la convention proposée par la SAUR telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents afférents à ce dossier,
- Dit que les sommes nécessaires seront prévues aux budgets 2024 et suivants

### 3-PROJET PERISCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME LEADER

**Estimations des coûts au 01/01/2024 : 850 000 € H.T.** Surface créée : 258 m2 (90 m2 de moins que le projet initial)  
**(travaux : 690 500 € H.T. honoraires : 136 959 € H.T. Mobiliers : 22 541 € H.T.)**

Mme Le Maire est allée défendre le projet à Pontivy le 09/01/2024 avec M. CHARUEL pour la subvention BIEN VIVRE EN BRETAGNE. Un accord de principe a été obtenu pour une subvention de la Région à hauteur de 20% du montant des travaux, dans la limite de 217.000 euros.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention par le biais du dispositif de la fiche action n°2 du programme Leader. C'est un dispositif mis en œuvre par la Région et co-financé par l'Union Européenne, aux fins de favoriser le développement des territoires ruraux.

Le coût du projet périscolaire s'élève à 900 000 € H.T. **(pour la demande leader qui peut être de maximum 75 000 euros)**

Le plan de financement s'établit comme suit :

| Dépenses                  | Montant H.T.      |
|---------------------------|-------------------|
| Travaux                   | 700 000.00        |
| Honoraires                | 140 000.00        |
| Mobiliers                 | 40 000.00         |
| Panneaux photovoltaïques  | 10 000.00         |
| Panneaux acoustiques      | 10 000.00         |
|                           |                   |
|                           |                   |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b> | <b>900 000.00</b> |

| Ressources                    | Montant H.T.      |
|-------------------------------|-------------------|
| Europe LEADER                 | 75 000.00         |
| Préfecture DETR               | 200 000.00        |
| Région BIEN VIVRE EN BRETAGNE | 170 000.00        |
| Département P.S.T. (phase 1)  | 183 000.00        |
| Département P.S.T. (phase 2)  | 42 000.00         |
| Prêt bancaire                 | 150 000.00        |
| Autofinancement               | 80 000.00         |
| <b>TOTAL DES RESSOURCES</b>   | <b>900 000.00</b> |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter le dispositif LEADER pour l'aider à financer ce projet
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande

| Détails des honoraires    |                      | € H.T.         |
|---------------------------|----------------------|----------------|
| ARCHITECTE                | PLAY ARCHITECTURE    | 80 800         |
| A.M.O.                    | SOLIHA               | 24 900         |
| BUREAU D ETUDE STRUCTURE  | Thilho ROHLAND       | 8500           |
| BUREAU D ETUDE ACOUSTIQUE | ACOUSTIBEL           | 3600           |
| ETUDE DE SOL              | ECR ENVIRONNEMENT    | 4 825          |
| MISSION SPS               | QUALICONSULT         | 3960           |
| CONTRÔLE TECHNIQUE        | QUALICONSULT         | 7 720          |
| PLANS TOPOGRAPHIQUES      | QUARTA               | 1 955          |
| DIAGNOSTIC AMIANTE        | BRETAGNE DIAGNOSTICS | 199            |
| ANNONCE MARCHE            | MEDIALEX             | 500            |
| <b>TOTAL</b>              |                      | <b>136 959</b> |

### 4-PROJET PERISCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DETR

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que l'équipe municipale a lancé des études pour construire une garderie municipale périscolaire sur la parcelle AB 55, sise rue du Maquis.

La commune est accompagnée par le cabinet architecte Play architecture et Soliha pour l'AMO. Le permis de construire sera déposé en février prochain.

Le plan de financement de la garderie municipale périscolaire s'établit comme suit :

| Dépenses              | Montant H.T.   |
|-----------------------|----------------|
| Travaux               | 269 171        |
| Honoraires            | 42 883         |
| Charge foncière       | 7 216          |
|                       |                |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> | <b>319 270</b> |

| Ressources                    | Montant H.T.   |
|-------------------------------|----------------|
| Préfecture DETR (2024)        | 83 000.00      |
| Région BIEN VIVRE EN BRETAGNE | 61 336         |
| Département P.S.T. (phase 1)  | 79 918         |
| Autofinancement               | 95 016         |
| <b>TOTAL RESSOURCES</b>       | <b>319 270</b> |

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- De solliciter la Préfecture au titre de la DETR 2024 pour l'aider à financer la création d'une garderie municipale périscolaire.
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande

**5 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LES ACTIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES PORTEES PAR LE SMGBO**

En 2016, le SMGBO a engagé une étude préalable à un « Contrat Territorial – Volet Milieux Aquatiques » sur le bassin versant de la Claie, afin de mettre en place une politique de restauration des milieux aquatiques. Le programme d'actions qui en a découlé est mis en place depuis 2021. Ce programme d'actions est toujours en cours de mise en œuvre en 2024.

En 2023, le SMGBO a lancé une étude complémentaire dans le but d'établir un complément au programme en cours. Ce complément permettra de répondre plus efficacement aux enjeux du moment, aux objectifs de la DCE et à celui du bon état de la masse d'eau de la Claie.

Dans cette démarche, le SMGBO souhaite intégrer un représentant de chaque commune, lors du COPIL de validation du programme et pour un relais avec le conseil municipal et les acteurs de terrain si besoin (propriétaires, exploitants).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Désigne M. BOULO Ludovic, représentant, pour la commune concernant les actions sur les milieux aquatiques portées par le SMGBO.

Il sera présent à la réunion du COPIL le 6 février 2024 à 14h en salle communale de Saint-Aubin (commune de Plumelec).

**6 -BAIL ET FIXATION DU LOYER D'UNE CELLULE PROFESSIONNELLE COMMUNALE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment communal situé au 4 rue du Maquis au rez de chaussée est vacant. Il est composé de 2 cellules distinctes.

Afin de pouvoir louer ces 2 cellules, Mme le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Elle précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le(s) locataire(s) s'en acquitte(nt) directement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Fixe, à compter du 1er février 2024, le loyer mensuel de chaque cellule du bâtiment situé au 4 rue du Maquis au rez de chaussée à la somme de 350 € (trois cent cinquante euros). Ce loyer sera réglé au 1er de chaque mois au Trésor Public de Pontivy
- Indique que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- Autorise Mme le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné.

**7 – REVISION DES COMMISSIONS COMMUNALES**
**REFERENTS**

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <b>Personnel communal</b>                                  | membres                                   | ROBERT Armelle, THEBAUD Didier, CHARUEL Germain, MODICOM Nolwenn  | Amelle<br>1 réunion en début d'année pour les entretiens annuels et à la demande des services, des agents |
| <b>Finances</b>  | Membres                                   | ROBERT Armelle, THEBAUD Didier, CHARUEL Germain, BRUN Christophe, MODICOM Nolwenn, BOULO Ludovic, TEXERAUD Patrick, GRU Valérie | Armelle. Etudes des résultats et préparation du budget février-mars                                       |
| <b>Appel d'offres</b>                                      | Président de Droit                        | ROBERT Armelle  |   |
|  | Membres Titulaires                        | THEBAUD Didier, CHARUEL Germain, SOURGET Mikaël,  |   |
|  | Membres Suppléants                        | CHEVALIER Chantal, GICQUEL Fanny, BOULO Ludovic   |   |
| <b>Bâtiments</b>   | Membres                                   | CHARUEL Germain, THEBAUD Didier, SOURGET Mikaël, CHEVALIER Chantal, BOULO Ludovic, TEXERAUD Patrick                             | Germain, Didier et Ludo en suppléants<br>réunion en mars et septembre. suivi de chantier 1 fois/semaine   |
| <b>Urbanisme</b>   | Membres                                   | THEBAUD Didier, CHARUEL Germain, BOULO Ludovic, CHEVALIER Chantal, GRU Valérie  | Ludovic   |
| <b>Affaires Scolaires<br/>Cantine<br/>Enfance Jeunesse</b> | Membres                                   | ROBERT Armelle, MODICOM Nolwenn, DESMAS Xavier, SOURGET Mikaël, ROLLO CHEREL Aurélie, LE GOUESTRE Isabelle, GICQUEL Fanny       | Nolwenn - 3 réunions : février avril et octobre   |
|  | Transports scolaires                      | ROBERT Armelle, ROLLO CHEREL Aurélie  |   |
| <b>Culture<br/>Tourisme</b>                                | Membres                                   | CHARUEL Germain, MODICOM Nolwenn, BRUN Christophe, DESMAS Xavier  | Nolwenn<br>musée jumelage boîte a livres  |
| <b>Economie</b>  | Membres Economie                          | ROBERT Armelle, CHARUEL Germain, MODICOM Nolwenn, DESMAS Xavier, GRU Valérie  | Valérie<br>organiser un café pour voir les attentes des entreprises.                                      |
| <b>Voirie</b>  | Membres                                   | THEBAUD Didier, SOURGET Mikaël, ROLLO CHEREL Aurélie, CHEVALIER Chantal, BOULO Ludovic, DESMAS Xavier, TEXERAUD Patrick         | Didier Ludo en adjoint<br>Aurélie en préventif<br>2 réunions juin et novembre                             |
| <b>Aménagement<br/>bourg et villages</b>                   | Référent "Fleurissement" et Espaces Verts | CHEVALIER Chantal, BRUN CHRISTOPHE, (avec l'agent : Ludovic JARNIER)  | Chantal : fleurissement<br>Christophe : espaces verts   |
|  | Patrimoine                                | ROLLO CHEREL Aurélie GRU VALERIE  | Aurélie   |
| <b>Sécurité</b>  | Référent "Sécurité Routière"              | T : TEXERAUD Patrick S : THEBAUD Didier   | Patrick   |
|  | Référent "Défense"                        | T : BRUN Christophe S : TEXERAUD Patrick  | Christophe  |
| <b>SPORTS<br/>ET<br/>ASSOCIATIONS</b>                      | Membres                                   | MODICOM Nolwenn, CHARUEL Germain, BOULO Ludovic, DESMAS Xavier, MOUIDI Annick, BRUN Christophe, SOURGET Mikaël, GICQUEL Fanny   | Nolwenn<br>suppléant Germain au sport   |
| <b>CCAS</b>  | Président de Droit                        | ROBERT Armelle,   |   |

|   |                           |   |   |
|---|---------------------------|---|---|
|   | Membres conseil municipal | THEBAUD Didier, MODICOM Nolwenn, ROLLO CHEREL Aurélie, LE GOUESTRE Isabelle, GRU Valérie, GICQUEL Fanny                                 |   |
|   | Membres extérieurs        | LE COINTRE Yves, DIPODE Isabelle, DANY Anne, BONAMY Patrick, BINARD Jeannine,   |   |
|   | Référent CNAS             | ROBERT Armelle, LE BARILLEC Anita (Agent),  |   |
|   | Référent addiction        | BRUN Christophe   |   |
|   | Référent ESAT             | ROBERT Armelle, BINARD Jeannine   |   |
| <b>COMMUNICATION INFORMATIQUE</b>                       | Membres                   | CHARUEL Germain, BRUN Christophe, MODICOM Nolwenn, GICQUEL Fanny, SOURGET Mikaël, MOUIDI Annick, ROLLO CHEREL Aurélie, TEXERAUD Patrick | Aurélie prévoir un livret d'accueil suppléant à voir pour les différents sujets |
| <b>Commission communale des impôts directs</b>          | Commissaires titulaires   | BOULO Ludovic, BRUN Christophe, CHARUEL Germain, CHEVALIER Chantal, DESMAS Xavier, GICQUEL Fanny  | 1 fois par an   |
|   | Commissaire suppléants    | SOURGET Mikaël, THEBAUD Didier, DANY Anne, BROHAN Nicole, CHEVALIER Eric, MICHEL Sophie   |   |
| <b>Commission de la Révision des listes électorales</b> | Commissaires titulaires   | GRU Valérie, DESMAS Xavier, SOURGET Mikaël, LE GOUESTRE Isabelle, TEXERAUD Patrick  | 1 fois par an   |
|   | Commissaire suppléants    | CHEVALIER Chantal, GICQUEL Fanny, BOULO Ludovic   |   |

Mme Le Maire rappelle que pour les commissions à l'OBC, il est important de signaler à son suppléant son absence pour que la commune soit représentée.

## 8 – Informations diverses

### Plan Local d'Urbanisme

La révision du PLU se poursuit avec le lancement de l'Enquête Publique qui démarrera le lundi 12 février 2024 à partir de 9h00 jusqu'au mercredi 13 mars 2024 à 17h30.

L'enquête publique unique porte sur les projets de révision du PLU et de l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales. Ce dernier avait fait l'objet d'une demande d'évaluation environnementale de la part de la MRAE. Le maire a fait une demande de recours gracieux en justifiant le projet de zonage. Le recours a donc été bénéfique et a permis à la mairie de ne pas partir sur une enquête environnementale.

Mme JOUEN, attachée territoriale en retraite, a été nommée Commissaire Enquêtrice par le Tribunal Administratif de Rennes. Elle assurera 5 permanences en mairie. Les dates et heures des permanences seront indiquées dans l'avis d'enquête publique affiché sur le territoire de Saint-Marcel ainsi qu'à la mairie.

L'ensemble des documents de révision du PLU seront à disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Un ordinateur sera à disposition du public à la mairie pour consultation du dossier de révision du PLU.

A l'issue de l'enquête publique, la Commissaire Enquêtrice devra fournir son rapport d'enquête dans un délai d'un mois. Ensuite, après rectifications éventuelles, le Conseil Municipal délibèrera pour approbation du PLU révisé. Le dossier de révision du PLU sera ensuite transmis aux services de la Préfecture, Contrôle de

Légalité pour une durée de deux mois d'instruction. Une mise en place du nouveau PLU peut être espérée d'ici le courant de l'été.

#### **Location du local professionnel 4 rue du Maquis**

Une cellule sera louée à une sophrologue et à une réflexologue plantaire en colocation au premier février 2024 pour 350 €/mois hors charges.

Il reste une cellule d'environ 20M2. La publicité sur facebook va être modifiée avec des photos de l'intérieur.

#### **Taxe des ordures ménagères**

Un élu interpelle sur un courrier d'information de la part d'OBC pour exonérer les agriculteurs de la taxe d'ordures ménagères. Mme Le maire informe qu'OBC a envoyé un formulaire et a demandé que celui-ci soit distribué uniquement à ceux qui en font la demande. Dans certaines communes, il a été largement diffusé par des groupes d'agriculteurs.

Mme la Maire signale que la commune passe de 200 euros à 2000 euros de taxes d'enlèvement des ordures ménagères.

Les entreprises ont vu aussi la redevance augmenter de façon drastique, ce qui est problématique, la municipalité est souvent interpellée. C'est un sujet abordé régulièrement au conseil communautaire.

#### **Les commémorations pour les 80 ans de la bataille de Saint Marcel**

Pour le 5 juin 2024 et la venue du président, tout est organisé par la préfecture et les services de l'état.

Pour le weekend du 22-23 juin 2024, la commune est invitée aux réunions de préparation. Mme le maire, Nolwenn Modicom, Germain Charuel y participent. Mme la maire a demandé que soient invitées les communes de Sérent et Bohal, ainsi que les différentes associations qui sont actives sur le sujet.

Une action commune des 3 communes est envisagée auprès des jeunes (CM1 et CM2).

Il est envisagé de décorer le bourg fin mai, jusqu'à la fin de l'été. L'objectif est de faire le lien entre le bourg et le musée. Le souhait est d'avoir une action estampillée mairie de St-Marcel (feu d'artifice...).

Le bar fera une fête de la musique le samedi soir.

On attend le budget d'OBC pour avancer sur le projet.

#### **Cérémonie des vœux :**

La cérémonie des vœux se tiendra au complexe polyvalent le 19 janvier 2024 à 19h00

Prochaine réunion des adjoints et conseillers délégués le 7 Février 2024 à 19H00

Prochaine réunion du conseil municipal le 14 février 2024 à 19H00

Séance levée à 20H50

Le maire  
Armelle ROBERT

La secrétaire de séance  
Valérie GRU